

Courrier - annesophie PHILIP | Boîte de réception - annesophi... | Courrier - Anne-Sophie PHILIP

https://outlook.office365.com/mail/sentitems/id/AAQkAGJYtdjYmFLtC1YjctNGRjYy04OWQyLTU4ZmY0NmZmZDlhMwAQAMiE4CPCdLszFoOhDccwE%3D

Outlook

Accueil Afficher Aide

Nouveau message | Supprimer | Archiver | Signaler | Ranger | Déplacer vers | Étales rapides | Lu / non lu

Favoris

- Boîte de réception
- Éléments envoyés
- Brouillons
- Ajouter un favori

Dossiers

- Boîte de réception
- Brouillons
- Éléments envoyés
- Éléments supprimés 1
- Courrier indésirable
- Archive
- Notes
- Historique des conv...
- Créer un dossier
- Dossiers de recherche

Groupes

- Nouveau groupe
- Découvrez des group...
- Gérer les groupes

Éléments envoyés

Aujourd'hui

- Jean Régularité enquête publique ... 10:56
Monsieur, Je me permets de faire sui...

La semaine dernière

- Anne-Sophie PHILIP (commissaire en... (Aucun objet) Jeu 01/02
https://outlook.office.com/mail/

2023

- Anne-Sophie PHILIP (commissaire en... test 20/12/2023

Régularité enquête publique & observations

Anne-Sophie PHILIP (commissaire enquêteur)
À : Jean <jeanjean83210@gmail.com>
Mar 06/02/2024 10:56

Monsieur,

Je me permets de faire suite, en cours d'enquête, à votre mail du 25 janvier dernier afin de vous apporter les informations qui suivent et qui me semblent importantes à ce stade pour votre parfaite connaissance :

- Les avis des Personnes Publiques Associées ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale sont librement consultables en mairie, comme tout le dossier d'enquête publique, et l'ensemble de ces informations figurent également sur le site internet de la commune, tel que constaté par mes soins ce jour ;

- Enfin et pour rappel, l'article R.123-13 du code de l'environnement dispose notamment : « (...) Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé ou, s'il n'est pas mis en place, sur le site internet mentionné au II de l'article R. 123-11 dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. »

Je vous confirme effectivement l'absence de registre dématérialisé.

Cependant, les deux uniques avis déposés à ce jour figurent bien sur le site internet de la commune, tel que constaté par mes soins ce jour.

Enfin, veuillez noter que ces deux mêmes avis ont été imprimés et collés dans le registre papier, tel que j'ai pu également le constater.

Vous remerciant pour votre mail auquel il sera répondu de façon plus précise le moment venu conformément aux règles en la matière. Bien cordialement.

Anne-Sophie PHILIP
Commissaire-enquêteur

Répondre | Transférer

Jean
Madame le Commissaire-Enquêteur, j'ai pris connaissance du dossier de modification du PLU de la Farède actuellement en enquête publique. C...

Jeu 25/01/2024 10:21

13:55
06/02/2024